

PROCÈS-VERBAL

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
Assemblée générale | Université du Québec à Montréal (local N-S1100), 11 novembre 2014

0. Procédures d'ouverture

0.1 Proposition d'ouverture de la séance de l'Assemblée générale.

Xavier Dandavino propose

Yanick Desforges appuie

La proposition 0.1 adoptée à l'unanimité (à 17 h 25)

0.2 Que le secrétariat soit tenu par Félix Gingras Genest et l'animation par Guillaume Vézina.

Xavier Dandavino propose

Stéphanie Thibodeau

La proposition 0.2 est adoptée à l'unanimité

1. Affiliation nationale

1.1 Que l'on annule les démarches de reconsidération de l'affiliation nationale de l'ADEESE à la FEUQ.

Yanick Desforges propose

Alexandre Lessard appuie

1.1.1 La question préalable est demandée.

Marianne Waskiewicz la demande

Xavier Dandavino

La proposition privilégiée 1.1.1 est adoptée aux deux tiers

La proposition 1.1 est rejetée à la majorité

1.3 Que les candidats suivants soient nommés à titre de coordonnateurs référendaires potentiels : Olivier Lefrançois-Richard et Sébastien Jean, Que le Conseil d'administration nomine, de manière finale, le Coordonnateur référendaire, parmi les candidats ci-haut mentionnés, Que le Conseil d'administration nomine d'autres commissaires référendaires en favorisant le plus possible une parité homme-femme, en prenant compte des candidats précédemment élus.

Xavier Dandavino propose

Claude Rouleau-Jolicœur appuie

1.3.1 Il est proposé de retirer Sébastien Jean de la proposition et d'ajuster en conséquence la proposition principale de sorte qu'il s'agisse d'une nomination de l'Assemblée générale.

Alexandre Émond-Bélisle

Véronique Poitras appuie

1.4 Qu'il y ait levée des cours de 18 h pour l'ensemble de la Faculté et que l'Assemblée ajourne pour ce faire.

Yanick Desforges propose

Stéphanie Beauchamp appuie

La proposition privilégiée 1.4 est adoptée à la majorité

1.5 Qu'il y ait reprise de l'assemblée générale.

Alexandre Émond-Bélisle propose

Stéphanie Thibodeau appuie

La proposition privilégiée 1.5 est adoptée à l'unanimité (à 18 h 20)

L'amendement 1.3.1 est rejeté à la majorité

1.6 Qu'Olivier Richard-Lefrançois, non membre de l'ADEESE, ait quelques minutes afin de se présenter à l'Assemblée.

Xavier Dandavino propose

Raphaëlle Vallières appuie

La proposition privilégiée 1.6 est adoptée à l'unanimité

1.3.2 Il est proposé que la mention « parité homme-femme » soit remplacée par « mixité de genres », dans une optique d'inclusivité.

Guillaume Cyr propose

Maryse Forget appuie

L'amendement 1.3.2 est adopté à l'unanimité

La proposition 1.3 telle qu'amendée une fois (1.3.2) est adoptée à la majorité.

1.4 *Que le politique 8 sur les référendums étudiants de l'ADEESE constitue la base de négociation du contrat référendaire, ainsi que les modalités suivantes : Que chaque comité partisan dispose d'un budget de 500 \$ et Que la commission référendaire soit composée d'un nombre impair de personnes non partisans.*

Xavier Dandavino propose

Maryse Forget appuie

1.4.1 *Que le nombre impair de personnes composant la commission référendaire soit cinq (5).*

Alexandre Émond-Belisle propose

Xavier Dandavino appuie

L'amendement 1.4.1 est adopté à l'unanimité

La proposition 1.4 telle qu'amendée une fois (1.4.1) est adoptée à l'unanimité

2. Revendications

2.1 *Que l'Assemblée passe immédiatement au point [3] de l'ordre du jour.*

Judith Lagacé propose

Isaac Champagne appuie

La proposition privilégiée 2.1 est rejetée à la majorité

2.2 *Considérant que les hydrocarbures sont des matières dangereuses et qu'il est primordial d'assurer la protection des écosystèmes et des communautés du Saint-Laurent, Considérant que malgré toutes les précautions que nous pourrions prendre, rien ne peut nous prémunir contre un accident ou un bris mécanique, Considérant le mépris des industries pétrolière et gazière envers les conséquences environnementales de leurs activités et le lien douteux qu'entretient avec elles le gouvernement, Considérant la dangerosité pour la faune marine des levées sismiques utilisées dans la phase exploratoire pour déterminer s'il y a présence d'hydrocarbures dans un gisement marin, Considérant la dangerosité des méthodes d'exploitation des hydrocarbures comme la fracturation hydraulique, Considérant que l'exploitation des sables bitumineux émet de 3 à 5 fois plus de tonnes de gaz à effets de serre que le pétrole conventionnel, Considérant le projet d'exploitation du pétrole de schiste par Petrolia et l'exploitation du gaz de schiste par Gastem en Gaspésie et à Anticosti, Considérant que les projets d'oléoducs d'Enbridge et de Transcanada visent l'acheminement du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta par les voies maritimes et terrestres du Québec, Considérant que le futur port pétrolier de Cacouna se situera dans l'aire de reproduction des bélugas et d'alimentation pour les autres mammifères marins, Considérant la nécessité de protéger l'accès à l'eau potable, les cours d'eau et les terres agricoles, Considérant que l'exploitation et la destruction de ces espaces se font de manière non-consensuelle en territoires autochtones non-cédés, Considérant que l'exploitation et la consommation des hydrocarbures sont la cause principale de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques auxquels nous faisons actuellement face, Considérant l'existence d'alternatives énergétiques propres et renouvelables vers lesquelles se tourner, Que l'ADEESE se positionne contre tout projet d'exploitation et de transport de pétrole ou de gaz de schiste, Que l'ADEESE s'engage à soutenir les mobilisations étudiantes et citoyennes luttant contre ces projets pétroliers, telles que Tache d'huile, Coule pas chez nous et la Coalition Saint-Laurent, Que l'ADEESE se positionne en faveur d'un moratoire empêchant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, Que l'ADEESE se positionne en faveur d'un abandon des énergies fossiles et d'une transition vers les alternatives énergétiques propres et renouvelables, Qu'en ce sens, l'ADEESE s'active à informer et sensibiliser la communauté étudiante à ces enjeux.*

Lysanne Bois propose

Aurélie Paquet appuie

2.2.1 *Que l'on ajoute, à la fin, « Que l'ADEESE devienne membre de la Coalition ÉCO – Étudiants et étudiantes contre les oléoducs ».*

Philippe Éthier propose

Maxime Grégoire appuie

L'amendement 2.2.1 est adopté à la majorité

La proposition 2.2 telle qu'amendée une fois (2.2.1) est adoptée à la majorité

2.3 *Considérant que le mandat des carrefours jeunesse-emploi est d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans quel que soit leur statut social ou économique, qu'ils soient détenteurs d'un diplôme universitaire, ou qu'ils aient quitté l'école avant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, qu'ils soient travailleurs en quête de formation, inscrits à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale, ou sans aucun revenu, dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise afin d'améliorer leurs conditions de vie générale; Considérant que l'action spécifique des CJE apporte annuellement un bénéfice net d'au moins 27 millions de dollars à l'économie du Québec; Considérant que la transformation des CJE en des centres de service pour Emploi-Québec s'inscrit dans un cadre plus large d'austérité qui équivaut à la détérioration des services publics et qui limite leur accès à des populations plus démunies; Que l'ADEESE se positionne contre une réorientation de la mission des CJE pour en faire des centres de placement pour Emploi-Québec au détriment de l'autonomie et du bien-être des jeunes de 16 à 35 ans; Que l'ADEESE appuie l'Association modulaire des étudiant-es en développement de carrière (AME-DDC) dans ses revendications pour le maintien des CJE et dans ses actions de mobilisation, surtout celles concernant la campagne Rond jeune du Réseau des*

carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ).

Valérie Gosselin propose

Laurence Racine appuie

La proposition 2.3 est adoptée à l'unanimité

2.4 *Considérant qu'il y a environ 15 000 étudiantes internationales au Québec et que 8000 d'entre elles ne sont pas couvertes par une entente avec la Régie de l'assurance-maladie du Québec, Considérant que ces dernières sont obligées par la loi de souscrire aux assurances privées dont le contrat est négocié par leur université, Considérant que ces assurances privées ne couvrent pas l'interruption volontaire de grossesse, qui peut coûter plusieurs centaines à plusieurs milliers de dollars, Considérant la récente position de l'ADEESE à l'effet que l'avortement soit inclus dans les assurances privées négociées par l'université, Attendues la libre disposition de soi, la dignité humaine et la bonne santé reproductive de toutes et tous, Attendu que l'accès à l'avortement devrait être universel, gratuit et sécuritaire, Que l'ADEESE interpelle l'université afin qu'elle inclut l'interruption volontaire de grossesse dans les contrats d'assurances qu'elle négocie au nom de ses étudiantes internationales, et ce sans augmentation du coût de la cotisation, Que l'ADEESE se positionne en faveur du droit d'accès à l'avortement pour toutes et tous sans exception ni discrimination due au statut civil, de genre ou migratoire, Que l'ADEESE appelle les autres associations étudiantes et la FEUQ à se rallier à cette revendication et à porter le dossier auprès de leurs administrations, Que l'ADEESE appuie les démarches et la campagne de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, organisme féministe en santé reproductive, concernant cet enjeu.*

Maryse Forget propose

Lysanne Bois appuie

La proposition 2.4 est adoptée à l'unanimité

2.5 *Considérant qu'entre 3000 et 5000 enfants (peut-être plus, car il est impossible de le savoir) sont exclus des écoles du Québec à cause de leur statut migratoire, Considérant que les commissions scolaires et les écoles du Québec continuent d'exiger des papiers d'immigration ou de facturer jusqu'à 6000 \$ pour accepter un-e enfant issu-e d'une famille sans papier sur les bancs d'école, Considérant que les modifications administratives adoptées par le précédent gouvernement sont bidons, demeurent méconnues et ne changent rien à la situation de la grande majorité des personnes sans statut, Considérant que ces enfants doivent littéralement se cacher durant le jour, pris-es entre les services d'immigration (qui les chassent pour leur statut) et la DPJ (qui les chasse pour leur non-fréquentation scolaire), Considérant que la situation constitue un déni flagrant des conventions internationales, mais que l'enjeu demeure invisibilisé et méconnu, Considérant que cette injustice semble, comme beaucoup d'autres, codifiée dans une législation déficiente, Que l'ADEESE réaffirme sa position pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire, Que l'ADEESE dénonce les commissions scolaires, écoles et employé-es du système d'éducation qui participent à ces dysfonctions racistes par leurs délations, chantage et menaces, Que l'ADEESE exige que la législation québécoise prévoit une séparation étanche entre l'éducation des enfants et le statut migratoire de leur famille, notamment par une directive qui oblige les directions locales à fournir l'enseignement et les services et leur interdit de questionner le statut légal de quiconque ou d'exiger des papiers d'immigration pour procéder à une inscription, Que l'ADEESE appelle à ce que la pression augmente pour que ce scandale cesse, Que l'ADEESE amène cette revendication à la FEUQ, Que l'ADEESE appuie le Collectif Éducation Sans Frontières dans ses démarches concernant cet enjeu, Que l'ADEESE signe la Déclaration pour une cité sans frontières et la Déclaration collective Éducation pour toutes et tous!*

Maryse Forget propose

Aurélien Paquet appuie

2.5.1 *Il est proposé de scinder la proposition afin d'en séparer le dernier « que ».*

Xavier Dandavino propose

Philippe Éthier appuie

La proposition privilégiée 2.5.1 est adoptée à l'unanimité

La première partie de la proposition 2.5 est adoptée à l'unanimité.

2.5.2 *Que la seconde partie de la proposition 2.5 soit mise en dépôt.*

Alexandre Émond-Bélisle propose

Raphaëlle Vallières appuie

La proposition privilégiée 2.5.2 est adoptée à la majorité

3. Grève

3.1 *Que l'ADEESE soit en grève le 12 novembre et l'après-midi du 27 novembre 2014 pour les journées d'action nationale et de perturbation en appui et solidarité avec les différentes luttes étudiantes et syndicales contre l'austérité.*

Raphaëlle Vallières propose

Maxime Grégoire appuie

3.1.1 *Que soient exclus de ces journées de grève les stages et les cours-stages.*

Marianne Waskiewicz propose

Maxime Grégoire appuie

3.2 *La question préalable est demandée.*

David Ricard la demande
Maryse Forget appuie
La question préalable 3.2 est adoptée aux deux tiers

L'amendement 3.1.1 est adopté à la majorité

3.1.2 *Que les cours de counselling ne soient pas considérés comme des cours-stages.*
Nicolas Paul-Hus propose
Laurent Fortin appuie

3.3 *La question préalable est demandée.*
Geneviève Chevrier la demande
Geneviève Diorio appuie
La question préalable 3.3 est adoptée aux deux tiers

La proposition d'amendement 3.1.2 est rejetée à la majorité

3.4 *Qu'il y ait une plénière de vingt-cinq minutes sur le thème de la grève et des moyens de pression contre l'austérité.*
Aurélie Paquet propose
Maxime Grégoire appuie

3.4.1 *Il est proposé que la plénière dure quinze minutes plutôt que vingt-cinq minutes.*
Zoé Lacharité propose
Aurélie Paquet appuie
La proposition d'amendement 3.4.1 est rejetée à la majorité

La proposition privilégiée 3.4 est adoptée à la majorité

3.5 *La question préalable est demandée.*
Geneviève Diorio la demande
Jason Belzile appuie
La question préalable 3.5 est adoptée aux deux tiers

L'animation sonde l'Assemblée à savoir si elle désire aborder la possibilité d'un changement de la procédure de vote pour la proposition 3.1 en tout ou en partie (tel que demandé par un membre présent, malgré la question préalable 3.5 précédemment adoptée). L'Assemblée s'oppose majoritairement à cette éventualité.

La proposition 3.1 telle qu'amendée une fois (3.1.1) est adoptée à la majorité.

3.7 *Qu'il y ait levée de l'assemblée.*
Philippe Ethier propose
Maxime Grégoire appuie

3.8 *La constatation du quorum est demandée.*
Le quorum n'est pas constaté, l'Assemblée est levée (à 21 h 02)